

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EIVP DU 7 FEVRIER 2022**

Approuvé par le Conseil d'administration du 28 mars 2022

Membres du Conseil :

Présents

Mme Marie-Christine Lemardeley	Conseillère de Paris
M. Jérôme Gleizes	Conseiller de Paris, Président du Conseil d'administration
Mme Ghislaine Geffroy	Présidente du conseil de perfectionnement
M. Maxime Hua	Représentant l'Association des anciens élèves de l'EIVP
M. Vincent Bimbard , représenté par M. Jean Grillot	Président de l'Association des ingénieurs territoriaux de France
M. Brian Delaunay	Représentant des élèves

Représentés (ayant donné pouvoir)

M. Antoine Guillou	Conseiller de Paris
M. Gilles Roussel	Président de l'Université Gustave Eiffel
Mme Nathalie Maquoi	Conseillère de Paris

Présents en visio conférence

M. Jean-Noël Aqua	Conseiller de Paris
M. François Dagnaud	Conseiller de Paris

Absents excusés:

Mme Elisabeth Stibbe	Conseillère de Paris
M. Sylvain Raifaud	Conseiller de Paris
Mme Catherine Ibled	Conseillère de Paris
Mme Sophie Mougard	Directrice de l'Ecole des Ponts ParisTech
M. Melvil Auber	Représentant des élèves

Siège à pourvoir:

N...

Représentant le Directeur de l'enseignement supérieur au Ministère en charge de l'enseignement supérieur

Ont également assisté à la réunion :

M. Franck Jung, directeur de l'EIVP

Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP

M. Jacques-Henri de Lavit, cabinet de Marie-Christine Lemardeley

M. Laurent Kandel, bureau de l'enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris

M. Mohamed Chachoua, représentant du personnel enseignant de l'EIVP

Mme Florence Jacquinod, représentante du personnel enseignant de l'EIVP

Mme Marie-Claude Bonan, représentante du personnel administratif et technique de l'EIVP

Jérôme Gleizes ouvre la séance à 9h30. Il constate que le quorum est atteint et aborde l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité

Ressources humaines

2022 – 001 : Organisation du temps de travail du personnel de la régie

Jérôme Gleizes explique que le conseil d'administration a été convoqué pour motif d'urgence en raison d'un recours engagé par le Préfet de la Région Ile-de-France contre l'établissement, à la fois sur le fond et en référé, concernant l'accord sur le temps de travail. Lors de l'audience qui s'est tenue le 28 janvier 2022, le tribunal administratif a donné gain de cause à l'EIVP. **Jérôme Gleizes** se dit surpris de la démarche du Préfet, alors que le service du contrôle de légalité de la Préfecture est destinataire de tous les actes pris par l'EIVP et n'a jamais soulevé la question du temps de travail. Il dit être en attente de l'éclairage de la Chambre régionale des comptes sur la manière dont l'Ecole peut combiner les statuts de l'enseignement supérieur et ceux des collectivités locales. Il indique que le comité technique a été convoqué en urgence, le 1^{er} février, et a donné un avis favorable à l'unanimité sur le texte présenté. Auparavant, il a organisé une réunion préparatoire pour échanger avec les représentants du personnel.

Il demande ensuite à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle qu'il s'agit d'appliquer les dispositions de la loi du 6 août 2019, dite de transformation de la fonction publique, qui imposent aux collectivités locales de s'aligner sur la durée légale du travail, soit 1.607 heures annuelles. Historiquement, de nombreuses collectivités locales, dont la Ville de Paris, avaient mis en place des dispositions plus favorables pour leurs agents, au regard notamment de la pénibilité de certains métiers. En tant qu'établissement public local, appartenant aux administrations parisiennes, l'EIVP se conforme aux dispositions prises par la Ville de Paris en matière de temps de travail. L'établissement transpose à son niveau les dispositions qui ont été arrêtées par le Conseil de Paris en décembre 2021. Cela implique une diminution du nombre de jours de congés annuels ; en revanche le plafond de JRTT sera relevé moyennant une augmentation minimale de l'amplitude horaire quotidienne. Un niveau de sujétion sera reconnu pour quelques postes soumis à des contraintes particulières, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. L'établissement se dotera d'un outil de mesure du temps de travail paramétré conformément aux dispositions du nouvel accord.

Jérôme Gleizes invite les représentants du personnel à s'exprimer.

Florence Jacquinod admet qu'il a fallu agir dans l'urgence mais salue le dialogue qui a été instauré sur cette question. Le travail va se poursuivre pour adapter l'accord aux spécificités de l'Ecole.

Jérôme Gleizes confirme que le travail va se poursuivre, à la lumière notamment du rapport de la Chambre régionale des comptes. Le tribunal administratif a reconnu la bonne foi de l'EIVP. Par ailleurs, le contentieux entre la Ville de Paris et l'Etat, portant sur les trois jours supplémentaires de sujétion, dits « ville capitale », n'est pas encore terminé. Si la Ville de Paris obtient la reconnaissance de cette sujétion particulière, les agents de l'EIVP en bénéficieront.

Laurence Berry indique qu'il a fallu prouver au juge administratif que l'EIVP avait engagé les démarches, en convoquant son comité technique et son conseil d'administration. **Franck Jung** confirme que l'établissement est tenu de se mettre en conformité avec la loi.

Jérôme Gleizes relève que l'ESPCI est dans la même situation que l'EIVP et a convoqué son conseil d'administration le même jour. Il assure que les remarques du personnel sont prises en compte.

Au terme de ces échanges, le projet de délibération relatif à l'organisation du temps de travail du personnel de l'EIVP est adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Jérôme Gleizes invite le directeur à évoquer l'actualité de l'Ecole.

Franck Jung mentionne la journée portes ouvertes qui s'est déroulée le 5 février, simultanément à l'EIVP et à l'Université Gustave Eiffel. Il souligne la bonne mobilisation des élèves et du personnel à cette occasion.

Maxime Hua regrette que l'AIVP ait été informée tardivement de cet événement et appelle à davantage d'anticipation pour une plus forte mobilisation des *alumni*.

Franck Jung annonce que la Commission des titres d'ingénieur (CTI) a donné son feu vert pour l'ouverture de la filière sous statut d'apprenti. Il remercie chaleureusement **Marie-Christine Lemardeley** et **Ghislaine Geffroy** pour leur implication dans ce projet. L'établissement se met en ordre de marche pour ouvrir la filière à la rentrée 2022. Le recrutement des élèves se fera sur concours et par admission sur titres. Le recrutement sur concours est souhaité mais dépend de modalités spécifiques à mettre en place par le concours Mines-Télécom, qui seront opérationnelles seulement en 2023 ; pour l'année de lancement, le recrutement se fera par admission sur titres.

Enfin, **Franck Jung** évoque le démarrage des travaux avec la direction de l'attractivité et de l'emploi de la Ville de Paris, tutelle de l'Ecole, sur un nouveau contrat d'objectifs et de performance. Le bilan du COPE 2017-2021 et les orientations du nouveau contrat d'objectifs seront présentés au conseil d'administration lors de ses prochaines séances.

Jérôme Gleizes se dit satisfait de la bonne implication des élèves dans la journée portes ouvertes. Il signale que l'EIVP a procédé au recrutement d'une nouvelle enseignante-chercheuse, pour pourvoir un poste vacant. Le recrutement a été mené par une commission de sélection composée d'enseignants-chercheurs, majoritairement extérieurs à l'Ecole, conformément aux bonnes pratiques de l'Université Gustave Eiffel et de ses écoles. La candidate retenue a obtenu son doctorat à l'Université d'Orléans. **Franck Jung** précise qu'elle mènera des recherches sur la thématique de la résilience, qui est le domaine de recherche d'excellence de l'Ecole, et donnera des cours dans la formation d'ingénieur. **Jérôme Gleizes** souligne que l'Ecole continuera à recruter des enseignants-chercheurs, pour remplacer des agents partis et renforcer la qualité des enseignements ; un autre poste sera ouvert prochainement. Il donne rendez-vous aux administrateurs au mois de mars, pour reprendre le cours normal des affaires.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse évoquée, le Conseil d'administration est clos à 10h00.